

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## RÉSERVATION

- Toute réservation est nominative et ne peut être cédée, le signataire doit être majeur.
- La réservation sera définitive à réception du contrat prévu à cet effet, signé et accompagné de votre règlement et sous réserve d'acceptation par la Direction du camping. Une confirmation vous sera ensuite adressée par courrier ou courriel.
- Réservation d'un emplacement camping : 70 € d'acompte + 10 € de frais de réservation + éventuels frais de souscription à une assurance annulation/interruption, solde à l'arrivée.
- Réservation d'une location: acompte de 30% du montant total du séjour + 10 € de frais de réservation + éventuels frais de souscription à une assurance annulation/interruption, solde 30 jours avant votre arrivée. L'absence du règlement du solde dans les délais prévus, entraînera l'annulation de la réservation et l'acompte versé sera acquis au camping.
- Pour les réservation en ligne, les termes du contrat de location sont considérés comme acceptés dès lors que le client valide sa commande.
- Les mineurs doivent impérativement être accompagné de leurs parents ou tuteurs légaux.

## TARIFS / PRIX DU SÉJOUR

- Le prix arrêté lors de la réservation comprend la TVA en vigueur. Le prix contractuel peut être sujet à modification dans les limites légales et réglementaires, lorsque interviennent des variations de taux de TVA applicables, entre la date de réservation et la date de paiement du solde.
- Les promotions ne peuvent être appliquées sur une réservation déjà réglée en totalité ou en partie.
- Les tarifs comprennent la location d'un emplacement camping ou d'un hébergement pour le nombre de personnes indiqué, la fourniture en gaz et électricité pour les hébergements, l'accès piscine, l'accès aux aires de jeux et à la mini-ferme, l'emplacement pour une voiture pour chaque hébergements.
- Les tarifs ne comprennent pas : la taxe de séjour, les frais de réservation, les visiteurs, le nettoyage éventuel de la location en cas d'état de propreté non satisfaisante en fin de séjour (les 70 € de caution ménage seront alors retenus), l'assurance annulation/interruption, la garantie d'un emplacement précis, les équipements optionnels.

## TAXE DE SÉJOUR

- La taxe de séjour apparaît clairement sur la facture, elle n'est pas incluse dans le tarif. Le montant de la taxe est appliqué par nuit et par personne de plus de 18 ans. Les taxes de séjour sont variables selon les communes et collectées pour le compte des communes.
- Le coût de la taxe sera susceptible d'évoluer en cours d'année et pourra de ce fait, impacter à la hausse ou à la baisse le montant total du séjour.

## MODALITÉS ET MODE DE RÈGLEMENT

(accompagné du contrat de réservation signé)

### MODALITÉS DE RÈGLEMENT

L'intégralité du prix du séjour est exigible

- à l'arrivée pour les emplacements nus.
- 30 jours avant le début du séjour pour les hébergements ou immédiatement pour toute réservation effectuée à moins de 30 jours du début du séjour.

### MODE DE RÈGLEMENT

- Chèque bancaire (uniquement pour le règlement de l'acompte. Le paiement du solde par chèque n'est pas accepté).
- Virement bancaire (Idéal pour clients étranger)
- Chèque vacances ANCV (papier ; envoi en recommandé avec accusé de réception) ou Chèque vacances connect ANCV
- Carte bancaire (paiement sur notre site sécurisé ou par téléphone, le client autorisant le camping à débiter sa carte bancaire du montant de l'acompte ou de la totalité du séjour).

## CAUTION (dépôt de garantie)

- Une caution de 300 € (location mobilhome) et 400 € (location appartement) vous sera demandée le jour de votre arrivée. Elle vous sera restituée le jour de votre départ, après un état des lieux en votre présence. L'hébergement devra être rendu dans un état de parfaite propreté y compris les abords extérieurs, dans le cas contraire, un forfait nettoyage de 70 € vous sera immédiatement facturé. Celui-ci ne comprend pas le nettoyage de la vaisselle et ustensiles de cuisine. Si vous ne pouviez être présent lors de l'état des lieux, la caution par chèque bancaire vous sera restituée par courrier sous 8 jours.

## ARRIVÉE ET DÉPART

- Emplacement nu: arrivée à partir de 14h00, départ avant 12h00.
  - Hébergement locatif: arrivée à partir de 16h00, départ avant 10h00.
- Tous dépassement horaire entraînera la facturation d'une nuitée supplémentaire.
- Un logement ou parcelle locative est prévu pour un nombre déterminé d'occupant. Il ne pourra en aucun cas être occupé par un nombre supérieur de personnes (enfants et bébés compris). Dans ce cas, le responsable du camping est en droit de refuser toute personne supplémentaire. Tout modification durant le séjour (nombre de personnes, voiture...) devra immédiatement être signalé à la direction.
  - Toute insatisfaction concernant l'état de propreté, ou l'état général du locatif doit être notifié au plus tard 24h après l'arrivée, ceci afin de permettre d'y remédier. Aucune réclamation ne sera recevable plus de 24h après le jour d'arrivée.
  - Tout campeur est tenu de respecter le règlement intérieur du camping affiché à la réception. Il est responsable des troubles occasionnés par les personnes qui séjournent avec lui. Le non respect caractérisé du règlement intérieur pourra entraîner l'expulsion du campeur.

## ARRIVÉE RETARDÉE / DÉPART ANTICIPÉ/ ARRIVÉE ANTICIPÉE

- Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. En cas de non présentation sur le camping dans un délai de 24 heures à compter du début de votre séjour et sans justificatif et/ou nouvelles de votre arrivée nous disposerons de votre emplacement et de votre hébergement. Les sommes versées ne seront pas remboursables.
- Toute arrivée avant la date et l'heure prévue expose le vacancier à ne pouvoir occuper l'installation retenue, sauf accord préalable avec la direction du camping.

## ANIMAUX

- Admis sur les emplacements nus, mais non autorisés dans les hébergements locatifs (excepté dans les tentes lodges).

- Le carnet de vaccination doit être à jour et devra impérativement être présenté à l'accueil lors de l'arrivée.
- L'animal devra être tenu en laisse, calme et non agressif sous peine d'expulsion immédiate.
- Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits dans le camping.

## MODIFICATION ET ANNULATION DE SÉJOUR (en dehors de l'assurance annulation/interruption)

En cas d'annulation du fait du camping, pour des motifs de cas de force majeurs, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra, en aucun cas, donner lieu au versements de dommages et intérêts.

En cas d'annulation du fait du client, il se devra d'en avertir le camping par courrier recommandé avec accusé de réception, la date de réception déterminant la date d'annulation. Dans tous les cas, le montant correspondant aux frais de réservation (10€) sera retenu par le camping.

- Si annulation au delà de 60 jours avant la date d'arrivée, l'acompte versé est remboursé dans son intégralité.
- Si annulation de 60 jours à 30 jours avant la date d'arrivée, il ne sera remboursé que 50% du montant de l'acompte versé.
- Passé ce délai, il ne sera fait aucun remboursement.

Les modifications de dates concernant votre réservation peuvent être effectuées sans frais, sous réserve de disponibilité dans le camping et accord de la direction.

## ASSURANCE ANNULATION

- Une assurance annulation facultative mais conseillée peut être souscrite, 3 % du montant du séjour (minimum 15€), payée intégralement à la réservation et non remboursable.
  - Les conditions générales d'annulation complètes sont disponibles sur simple demande ou consultables sur notre site internet.
- [www.campingduvieuxverger.com](http://www.campingduvieuxverger.com)

## RESPONSABILITÉ

- Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets, ainsi que de détérioration à l'intérieur des locations. A ce sujet, l'assurance responsabilité civile est obligatoire, nous vous conseillons de vérifier qu'elle couvre bien les incidents pouvant survenir pendant votre séjour.

## MÉDIATION DES LITIGES DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L.612-1 du code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite, le consommateur, sous réserve de l'article L.152-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, auprès de SAS Médiation Solution  
222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niost  
Site internet :

<https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

Email : [contact@sasmediationsolution-conso.fr](mailto:contact@sasmediationsolution-conso.fr)

## DROIT À L'IMAGE

Vous autorisez expressément, et sans contrainte, le camping du vieux verger à utiliser des photographies et/ou vidéo qui pourraient être prises au cours de votre séjour, ainsi que leur diffusion et publication sur tous type de supports utilisés pour les besoins de communication du camping.

Tout vacancier (client + personnes hébergées par le client) refusant d'être photographié ou filmé durant son séjour devra faire la demande préalablement par écrit au camping du vieux verger.

## DONNÉES PERSONNELLES

Les informations que vous saisissez seront enregistrées par le camping du vieux verger, elles seront analysées et transmises aux différents services concernés pour leur prise en charge. Elles pourront, en outre, être utilisées par le camping du vieux verger pour des sollicitations commerciales.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez nous le signifier en écrivant à l'adresse précisée ci après. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de libertés. Pour l'exercer, adressez vous par courrier au gestionnaire du site, à l'adresse suivante:

Camping Du Vieux Verger - 20 Kéroren - 29920 Névez

Nom du responsable: M.COURIC Jean-François

## ESPACE AQUATIQUE

- L'espace aquatique (chauffé de fin juin à début septembre) est ouvert de 10h00 à 19h30.
- La baignade est non surveillée et sous la responsabilité des parents et/ou accompagnateurs. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- Un bracelet d'identification vous sera remis à votre arrivée.
- Les shorts, bermudas et caleçon de bain sont interdits, seul le slip de bain ou boxer est autorisé pour les messieurs.
- L'accès à l'espace aquatique est autorisé uniquement aux clients du camping. Les visiteurs ne sont pas autorisés à y accéder.

## DIVERS

- Les barbecues à charbon sont autorisés sur les emplacements tout en respectant les mesures de sécurité.
- Tous nos hébergements sont non fumeur.
- Les visiteurs sont tenus de se présenter à l'accueil dès leur arrivée. Le véhicule doit être stationné sur le parking «visiteur». Ils devront s'acquitter d'une redevance si leur temps de visite dépasse les 2h00. La direction se réserve le droit d'effectuer un contrôle à tout moment et tout visiteur non signalé à la réception sera alors facturé à la famille les recevant. Aussi, les visiteurs devront avoir quitté le camping pour 22h30 maximum.
- Chaque résident devra stationner son véhicule sur son emplacement. Le parking est exclusivement réservé aux visiteurs.
- Voiture électrique : Il est interdit de recharger son véhicule électrique sur les prises électriques des locatifs et les emplacements, risque d'incendie. Le cas échéant, les dégradations éventuelles seront à votre charge.